

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260420-D_20-04-2026-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026
Publication : 28/04/2026

Délibération n°20-04-2026-036

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 20 avril 2026

Date de convocation	14 avril 2026
Date d'affichage	14 avril 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 20 avril à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la Chapelle-du-Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents 47 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRÉ, Mme Danièle CHARTRAIN, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Éric LECOMTE, Mme Sylvie LEMOINE, M. Nicolas MARHADOUR, M. Dominique MORANCÉ, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 1 - M. Éric DESCOMBES représenté par M. Éric LECOMTE.

Pouvoirs : 5 – Mme Caroline LERAT ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Céline PELLETIER ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Émilie PEROUX ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Christelle POURCEAU ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 3 - M. Michaël LEBLANC, M. Roland MARCOTTE, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Pascal BOURGOIN.

**URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'INSTRUCTION
EN DROIT DES SOLS AVEC LES COMMUNES**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2014, la Communauté de communes a mis en place un service commun d'instruction en droit des sols ouvert au profit des communes.

Le service instructeur du Perche Emeraude instruisait lors de la précédente mandature, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Perche Emeraude et de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille.

EST INFORME que ces conventions arrivent à échéance à l'occasion du renouvellement des mandatures. Il s'agit donc pour le Conseil communautaire de renouveler cet engagement pour une nouvelle période et d'autoriser le Président à signer de nouvelles conventions avec les communes concernées.

PREND ACTE que des prestations supplémentaires payantes concernant la pré et la post instruction ont été effectuées pour le compte de la commune de La Ferté Bernard. Cette dernière souhaite maintenir cette ingénierie à son profit.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions d'instruction en droit des sols avec l'ensemble des communes du Perche Emeraude et de la Vallée de la Brayé et de l'Anille.

PREND ACTE que la convention avec la commune de La Ferté Bernard contient des dispositions supplémentaires en matière de pré et post instruction et en matière de facturation de ces prestations supplémentaires.

PREND ACTE que la durée des nouvelles conventions s'étend du renouvellement des conseils municipaux et s'achèvera 6 mois après l'installation du conseil communautaire qui suivra les prochaines élections municipales.

AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 20 avril 2026
Pour extrait conforme
Le 21 avril 2026

Le Secrétaire de séance

M. Pascal BOURGOIN

Le Président

M. Didier REVEAU